

« Les atteintes à l'environnement menacent notre droit à la santé »

Bonjour, Mesdames, Messieurs.

Cher jury.

Aujourd'hui, je voudrais vous parler d'un sujet qui me tient à coeur. C'est un sujet récurrent dans l'actualité, pour la simple et bonne raison qu'il est important, et qu'il ne faut surtout pas le perdre de vue. Je voudrais parler d'écologie. Mais plus particulièrement, de notre santé dans l'écologie. À vrai dire, je crains qu'à l'avenir, la santé des êtres humains soit bien plus instable.

J'aimerais notamment commencer par un point qui me semble être essentiel : en continuant à polluer, à intoxiquer notre planète, notre environnement, nous tuons à petit feu ses habitants. Mais n'oublions pas que nous tous, vous, comme moi, comme tous les êtres humains, nous sommes des habitants de la Terre, au même titre que les autres animaux ; mammifères, oiseaux, reptiles... insectes ! En intoxiquant la nature, c'est nous-même que nous sommes en train d'empoisonner.

Savez-vous que nous ingérons tous, chaque semaine, l'équivalent d'une carte de crédit en plastique, soit 5 grammes de microplastiques ?

Une carte de crédit qui n'apporte pas d'argent, mais des cancers, et dont je pense que l'on se passerait bien, n'est-ce pas ?

Je sais bien qu'un discours ne changera pas les choses. Cela ne peut pas bouger aussi simplement. Peut-être que je parle en vain, mais j'aimerais tout de même continuer à alerter, car je fais partie de la jeune génération. Celle qui incarne l'avenir. Celle qu'il est temps d'écouter si on veut nous laisser le choix de notre vie. Je ne veux pas vivre la peur au ventre, je veux juste vivre sereinement.

C'est pour cela que j'essaie d'alerter aujourd'hui. Alerter comme l'a fait le GIEC. Comme l'a fait Greta Thunberg. Ils sont tant à avoir essayé de faire réagir les gens, que je ne pourrais jamais tous les citer.

Et pourtant !

Et pourtant, malgré leur combat, il y a la loi Duplomb.

Des pesticides dangereux pour la santé, et qui par le passé avaient été interdits, veulent toujours être réintroduits en France, malgré une première censure de la proposition de loi. Mais si ces substances-là ont été interdites chez nous, ce n'est sans doute pas pour rien, n'est-ce pas ?

D'autant plus que la Charte de l'Environnement, qui a une valeur constitutionnelle, précise dans l'article 1 que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » Et la loi Duplomb est contraire à cela.

Et pourtant, le Mercosur a été conclu.

Des produits vont être importés en France, alors qu'ils n'ont pas les mêmes normes sanitaires ; nous allons donc ingérer des substances cancérigènes.

Et pire ! Certains politiques le savent très bien. Nous sommes sciemment empoisonnés. Et cela, n'est-ce pas un crime ?

Par exemple, prenons la production de maïs dans les états du Mercosur. En Argentine et au Brésil, 178 substances sont autorisées pour traiter le maïs, d'après le journal Reporterre. Et sur ces 178 substances, 138 sont interdites en France. C'est plus de 77% des substances utilisées dans ces deux pays qui sont interdites en France.

Mais si le Mercosur est définitivement mis en place en Europe, ces substances-là seront de nouveau dans nos assiettes, sans qu'on le sache.

Dans ces substances dont il est question, il y a, bien évidemment, les célèbres néonicotinoïdes, et leur potentiel nocif pour la santé. En plus d'être des cancérigènes, ce sont des perturbateurs endocriniens, qui possèdent une toxicité neurologique et génétique.

Et bien sûr, réintroduire tout cela permettra de faire du profit.

Alors je vous le demande : l'argent, encore plus d'argent, toujours plus d'argent, est-ce plus important que notre santé, que la santé de nos enfants et que l'intégrité de notre héritage génétique ?

Mais même si les pesticides restaient interdits, nous continuons à manger des microplastiques. La mer est devenue une gigantesque décharge dont nous préférons détourner le regard.

Tout ce plastique, qui met des centaines, et des centaines d'années à se décomposer, est mangé par les poissons, que nous-même nous ingérons. Manger des poissons, ou n'importe quel fruit de mer en général, c'est ingérer le poison que nous avons nous-même créé.

En parlant de microplastiques, connaissez-vous l'affaire Nestlé Watters ?

Et bien Nestlé, lors de sa production de bouteilles en plastique, ne savait pas quoi faire des bouteilles ratées, inutilisables, ou même du surplus de plastique. C'est ainsi que de nombreuses décharges illégales ont été créées, et le plastique inutilisé était jeté là, durant des années et des années. Il y a 360 000 m³ de déchets. Ce sont des montagnes de plastique qui s'accumulent, et quand je dis montagnes, ce n'est pas une métaphore. C'est la vérité.

L'État a fini par le savoir. Mais il n'a rien fait.

Le tribunal judiciaire de Nancy a pris en charge cette affaire. Il y a bien eu des procès, mais la plupart ont été reportés, encore, et encore, et les autres n'ont pas donné grand-chose. L'État a fini par prescrire des évaluations et une surveillance partielle, mais cinq ans plus tard, une expertise judiciaire contredit les résultats positifs fournis par Nestlé. Le fait est que rien de plus ne s'est passé, et que Nestlé Watters a continué à entasser ses déchets.

Mais le pire dans tout cela, c'est que les microplastiques de ces décharges s'infiltrent dans le sol jusque dans les nappes phréatiques où Nestlé puise l'eau qui est ensuite mise en bouteille. La marque vend l'eau qu'elle a elle-même polluée. Et cette pollution-là impacte le développement cérébral, les gènes, la fréquence respiratoire et le risque cardiovasculaire.

En lisant cet article sur France Nature Environnement, je me suis demandé pourquoi la justice n'avait pas insisté. Alors que sans son soutien, nous n'arriverons jamais à quelque chose de véritablement concluant.

Comme avec l'affaire du siècle, à l'occasion de laquelle les citoyens ont poursuivi l'État pour inaction face au réchauffement climatique. Réchauffement climatique qui, je le rappelle, a entraîné une hausse des décès liés à la chaleur de 23%, ainsi qu'une inactivité physique, toujours en lien avec la chaleur, qui pourrait provoquer 500 000 décès prématurés par an. L'État a bien été condamné, par le tribunal administratif de Paris, à réparer les conséquences de son inaction. Cependant, les objectifs fixés par l'État n'ont été respectés qu'en partie. L'affaire n'est d'ailleurs toujours pas terminée, après toutes ces années, elle suit son cours devant les tribunaux. En dernier lieu, le tribunal administratif de Paris a estimé que le préjudice écologique a été réparé, alors que les chiffres prouvent que ce n'est pas le cas.

Les choses avancent, bien sûr, mais à petits pas.

Mais moi, à mon échelle, toute seule, je ne peux rien faire. La seule alternative pour moi est de parler.

Parler, certes en mon nom propre, mais également au nom de bien d'autres jeunes qui réclament justice pour notre environnement et notre santé.

La nature de l'homme n'est pas d'être un homme sans nature. C'est de pouvoir vivre en bonne santé. Et pour cela, nous avons une solution ; nous devons permettre à l'environnement de vivre.

Moi, Joséphine Brau, 15 ans, j'ai un rêve.

Je rêve d'une justice davantage mobilisée, d'avantage suivie, d'une justice qui agit au profit de notre santé à tous, dont je puisse voir les effets autour de moi, d'une justice qui nous protège vraiment, qui nous évite d'être intoxiqués, d'une justice grâce à laquelle respirer ne soit pas un risque.

La justice a les moyens de faire avancer le droit, et on a besoin d'elle, plus que jamais.

Il est nécessaire d'oser.

Il est nécessaire d'oser agir et d'oser prendre la parole.

Joséphine Brau

Élève de 2^{nde}

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves